

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

Période clos le 31 janvier 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 janvier 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

7 juillet 2019

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

États financiers

Période clos le 31 janvier 2019

États financiers

| | |
|---|----|
| État de la situation financière..... | 1 |
| État des résultats..... | 2 |
| État de l'évolution de l'actif net..... | 3 |
| État des flux de trésorerie..... | 4 |
| Notes afférentes aux états financiers..... | 5 |
| Tableau des frais généraux et administratifs..... | 14 |
| Tableau des contributions et charges du projet..... | 15 |

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

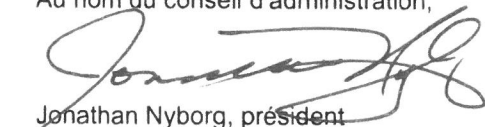
État de la situation financière

Au 31 janvier 2019, avec informations comparatives de 30 avril 2018


| | 2019 | 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie | 547 855 \$ | 16 929 \$ |
| Débiteurs (note 6) | 618 522 | 546 250 |
| Charges payées d'avance | 95 904 | 79 371 |
| | <u>1 262 281</u> | <u>642 550</u> |
| Placements (note 2) | 1 456 433 | 1 695 345 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3) | 259 201 | 318 241 |
| Actif reporté au titre du régime de retraite (note 7) | 103 215 | 89 620 |
| | <u>3 081 130 \$</u> | <u>2 745 756 \$</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 626 176 \$ | 295 797 \$ |
| Produits reportés | 58 678 | 144 854 |
| | <u>684 854</u> | <u>440 651</u> |
| Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations (note 5) | 14 055 | 74 010 |
| Actif net (note 8) | | |
| Investi en immobilisations corporelles et incorporelles | 245 146 | 244 231 |
| Non affecté | 2 137 075 | 1 986 864 |
| | <u>2 382 221</u> | <u>2 231 095</u> |
| Engagements (note 9) | | |
| | <u>3 081 130 \$</u> | <u>2 745 756 \$</u> |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Jonathan Nyborg, président



G. Chancey, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

| | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits | | |
| Frais de superficie | 1 312 385 \$ | 1 342 303 \$ |
| Évaluation pour les inspections ACIA | 195 891 | 230 057 |
| Frais de superficie des succursales | 480 049 | 446 789 |
| Droits d'adhésion des succursales | 146 780 | 150 025 |
| Frais de service à la clientèle | 429 014 | 388 496 |
| Droits d'adhésion | 699 400 | 716 700 |
| Frais de parcelle | 87 120 | 85 950 |
| Divers | 229 214 | 206 637 |
| Contributions du projet <i>AgriRisk</i> (tableau) | – | 480 783 |
| Contributions du projet <i>AgriMarketing</i> | – | 158 091 |
| | 3 579 853 | 4 205 831 |
| Charges | | |
| Frais généraux et administratifs (tableau) | 2 676 150 | 2 610 235 |
| Frais des succursales payer | 626 829 | 596 814 |
| Inspections ACIA | 195 641 | 230 057 |
| Frais du projet <i>AgriRisk</i> (tableau) | – | 480 783 |
| Frais du projet <i>AgriMarketing</i> | – | 158 091 |
| | 3 498 620 | 4 075 980 |
| Excédent des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous | 81 233 | 129 851 |
| Autres produits (charges) | | |
| Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations | 59 955 | 139 422 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | – | (2 327) |
| | 59 955 | 137 095 |
| Excédent des produits sur les charges | 141 188 \$ | 266 946 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

| | Investi en immobilisations corporelles et incorporelles | Non affecté | 2019 Total | 2018 Total |
|---|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Solde déclaré | 244 231 \$ | 1 986 864 \$ | 2 231 095 \$ | 2 063 367 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | – | 141 188 | 141 188 | 266 946 |
| Réévaluations relatives au passif du régime de retraite | – | 9 938 | 9 938 | (99 218) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 51 692 | (51 692) | – | – |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | (110 732) | 110 732 | – | – |
| Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations | 59 955 | (59 955) | – | – |
| Solde à la fin du période | 245 146 \$ | 2 137 075 \$ | 2 382 221 \$ | 2 231 095 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

| | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges | 141 188 \$ | 266 946 \$ |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 110 732 | 199 114 |
| Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations | (59 955) | (139 422) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | – | 2 327 |
| Diminution (augmentation) de l'actif reporté au titre du régime de retraite | (13 595) | 16 425 |
| Variation du fonds de roulement hors trésorerie | 155 398 | (279 542) |
| | 333 768 | 65 848 |
| Activités d'investissement | | |
| Diminution des placements | 238 912 | 71 664 |
| Activités de financement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | (51 692) | (139 999) |
| Réévaluations relatives au passif du régime de retraite | 9 938 | (99 218) |
| | (41 754) | (239 217) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 530 926 | (101 705) |
| Trésorerie au début du période | 16 929 | 118 634 |
| Trésorerie à la fin du période | 547 855 \$ | 16 929 \$ |

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Période clos le 31 janvier 2019

L'Association canadienne des producteurs de semences (l' « Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 4 000 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Méthode comptable

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des honoraires et de la vente de rapports de production sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les apports destinés à l'achat des immobilisations corporelles et incorporelles sont reportés et amortis dans les résultats à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations achetées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle et incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser s régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Certificats de placement garantis | 700 901 \$ | 697 885 \$ |
| Épargnes à intérêt élevé | 124 695 | 321 648 |
| Placements à long terme | | |
| Titres d'État à revenu fixe | 234 053 | 229 855 |
| Titres à revenu fixe de sociétés | 195 429 | 193 881 |
| Actions | 197 656 | 197 498 |
| Fonds d'actions | – | 48 564 |
| Intérêts courus sur les placements | 3 699 | 6 014 |
| Total des placements | 1 456 433 \$ | 1 695 345 \$ |

Les certificats de placement garantis présentent des taux d'intérêt allant de 1,65 % à 3,00 % et ont des dates d'échéance allant de juin 2019 à janvier 2023. Les titres présentent des taux d'intérêt allant de 1,0 % à 4,85 % et ont des dates d'échéance allant de juillet 2019 à juin 2028.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

| | Coût | Amortissement cumulé | 2019 Valeur comptable nette | 2018 Valeur comptable nette |
|-------------------------------|--------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Mobilier et matériel | 92 713 \$ | 49 117 \$ | 43 596 \$ | 46 152 \$ |
| Améliorations locatives | 118 893 | 76 641 | 42 252 | 62 250 |
| Ordinateurs | 269 125 | 204 298 | 64 827 | 61 224 |
| | 480 731 | 330 056 | 150 675 | 169 626 |
| Immobilisations incorporelles | 1 078 516 | 969 990 | 108 526 | 148 615 |
| | 1 559 247 \$ | 1 300 046 \$ | 259 201 \$ | 318 241 \$ |

Au 30 avril 2018, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 507 555 \$ et à 1 189 314 \$.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales ou des cotisations sociales.

5. Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------|-----------|------------|
| Solde au début de l'exercice | 74 010 \$ | 213 432 \$ |
| Moins : Amortissement | 59 955 | 139 422 |
| Solde à la fin de l'exercice | 14 055 \$ | 74 010 \$ |

6. Débiteurs

| | 2019 | 2018 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Comptes clients | 312 443 \$ | 22 143 \$ |
| Taxes à la consommation à recevoir | 33 335 | 92 317 |
| Contributions du projet à recevoir | 276 601 | 433 074 |
| | 622 379 | 547 534 |
| Provision pour créances douteuses | (3 857) | (1 284) |
| | 618 522 \$ | 546 250 \$ |

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à prestations déterminées enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et qui couvrent la plupart des employés de l'Association.

La dernière évaluation actuarielle a eu lieu en date du 30 novembre 2017. La dernière extrapolation fondée sur les hypothèses actuelles a été réalisée au 31 janvier 2019. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 31 juillet 2019, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 30 novembre 2017 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 51 973 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 354 040 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 30 novembre 2017.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

| | 2019 | 2018 |
|---|--------------|--------------|
| Juste valeur de l'actif du régime | 4 597 159 \$ | 4 626 094 \$ |
| Obligation au titre des prestations constituées | (4 493 944) | (4 536 474) |
| | 103 215 \$ | 89 620 \$ |

a) Actif du régime

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Juste valeur de l'actif au début de l'exercice | 4 626 094 \$ | 4 607 664 \$ |
| Rendement réel de l'actif | 131 385 | 154 204 |
| Cotisations de l'employeur | 28 987 | 113 856 |
| Cotisations des employés | 11 513 | 14 498 |
| Prestations versées | (200 820) | (264 128) |
| Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice | 4 597 159 \$ | 4 626 094 \$ |

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 33 397 \$ (31 063 \$ en 2018) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

b) Obligation au titre des prestations constituées

| | 2019 | 2018 |
|---|---------------------|---------------------|
| Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice | 4 536 474 \$ | 4 501 619 \$ |
| Augmentation de l'obligation | 40 539 | 51 394 |
| Prestations versées | (200 820) | (264 128) |
| Intérêts | 187 130 | 247 589 |
| Perte actuarielle | (69 379) | – |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 4 493 944 \$ | 4 536 474 \$ |

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

| | 2019 | 2018 |
|---------------------------|------|------|
| Trésorerie et équivalents | 4 % | 3 % |
| Titres à revenu fixe | 39 % | 37 % |
| Actions canadiennes | 27 % | 29 % |
| Actions étrangères | 30 % | 31 % |

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

| | Régime de prestations de retraite | |
|---|-----------------------------------|--------|
| | 2019 | 2018 |
| Obligation au titre des prestations constituées : | | |
| Taux d'actualisation | 5,50 % | 5,50 % |
| Hausse du taux de rémunération | 2,00 % | 3,25 % |
| Coût des prestations : | | |
| Taux d'actualisation | 5,50 % | 5,50 % |
| Rendement prévu de l'actif du régime | 5,50 % | 5,50 % |
| Hausse du taux de rémunération | 3,25 % | 3,25 % |

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

8. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital et sa stratégie globale en la matière est inchangée depuis l'exercice clos le 30 avril 2018.

9. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant entre le 31 mai 2018 et le 31 octobre 2021. Les paiements annuels minimaux pour chacun des trois prochains exercices se répartissent comme suit :

| | |
|------|------------|
| 2020 | 103 581 \$ |
| 2021 | 35 881 |
| 2022 | 4 449 |
| | <hr/> |
| | 143 911 \$ |

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 39 233 \$ (37 984 \$ en 2018). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 6.

d) Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. De plus amples renseignements sur les placements à taux fixe sont donnés à la note 2.

e) L'Association estime ne pas encourir de risque de change important découlant de ses instruments financiers.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2018.

11 Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2018 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

| | 2019 | 2018 |
|--|---------------------|---------------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 110 732 \$ | 199 114 \$ |
| Assemblée générale annuelle | 187 405 | 142 913 |
| Créances douteuses | 2 572 | 2 178 |
| Services contractuels | 125 527 | 75 829 |
| Traitement des données | 91 450 | 107 735 |
| Avantages sociaux | 213 833 | 255 149 |
| Honoraires | 83 500 | 63 000 |
| Assurances | 26 466 | 38 763 |
| Internet et service du site Web | 9 364 | 16 340 |
| Droits d'adhésion | 9 956 | 26 552 |
| Fournitures de bureau et papeterie | 18 141 | 14 851 |
| Postes | 10 819 | 13 151 |
| Présentations et commandites | 11 330 | 3 200 |
| Imprimerie | 5 770 | 4 469 |
| Honoraires professionnels | 56 560 | 50 219 |
| Matériel de promotion | – | 649 |
| Publicité | 21 955 | 21 358 |
| Loyer | 79 595 | 106 048 |
| Location de matériel | 12 361 | 18 389 |
| Salaires | 803 540 | 881 561 |
| Projets spéciaux | 247 275 | 107 231 |
| Abonnements | 243 | 398 |
| Développement technique et développement des données | 89 426 | 105 274 |
| Téléphone | 8 007 | 9 305 |
| Frais de déplacement des administrateurs | 308 913 | 235 831 |
| Déplacements du personnel | 141 410 | 110 728 |
| | 2 676 150 \$ | 2 610 235 \$ |